

Partagez votre expérience Manpower, **en parrainant un(e) ami(e)**

Parce que vous êtes notre meilleur(e) ambassadeur(drice) et que vous connaissez bien Manpower, vous saurez proposer les candidats aux compétences recherchées par nos agences et leur présenter les avantages à travailler avec nous.

Parrainez une personne de votre choix, c'est simple : utilisez les bulletins de parrainage joints, en suivant le mode d'emploi !

Votre parrainage est validé si votre filleul(e) accomplit un minimum de 150 heures de missions dans les 90 jours suivant son inscription ou si sa période d'essai est concluante dans le cadre d'un CDD ou d'un CDI.

Du 1er janvier au 31 décembre 2014

GAGNEZ 50€ EN CHÈQUES-CADEAUX

Les informations demandées sur le bulletin de parrainage sont destinées à Manpower France. Conformément à la loi Informatique et Liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de modification en écrivant à Manpower France Droit accès CNIL BP 53 75825 Paris cedex 17 ou droitdacces-cnil@manpower.fr

mode **d'emploi**

La démarche à suivre est simple : demandez à votre agence la liste des métiers recherchés sur lesquels l'opération parrainage s'effectue*.



1. Remplissez complètement le bulletin. Attention : n'inscrivez qu'un(e) seul(e) filleul(e) par bulletin.



2. Votre filleul(e) se présente de votre part à l'agence avec ce bulletin rempli.

3. Dès que votre parrainage est validé, votre agence vous informe de la mise à disposition de vos chèques-cadeaux.

*Attention, toutes les agences ne participent pas à l'opération.



1

BULLETIN DE PARRAINAGE



2

BULLETIN DE PARRAINAGE

Règlement

ARTICLE 1 : OBJET

Manpower anime, du 1er janvier au 31 décembre 2014, une opération de parrainage dont l'objectif est d'encourager les collaborateurs intérimaires et candidats recrutés en CDI/CDD Manpower (article 2) à parrainer des filleuls (article 3) sur des profils métiers particulièrement recherchés par nos agences.

ARTICLE 2 : CONDITIONS POUR DEVENIR PARRAIN

Peut être déclaré parrain, tout collaborateur intérimaire ayant effectué au moins une mission Manpower dans les 12 derniers mois ou tout candidat recruté en CDI/CDD par Manpower et confirmé dans les 12 derniers mois. Le parrain devra recommander un candidat, avec son accord, correspondant à un des profils recherchés par l'agence. Néanmoins, un parrain peut être rattaché à une agence différente de celle qui recrutera son filleul.
Le parrainage est validé et le parrain récompensé (article 4) si le candidat proposé remplit les conditions requises pour être filleul (article 3).

ARTICLE 3 : CONDITIONS POUR ÊTRE FILLEUL(E)

Peut être déclaré filleul, toute personne présentée par un collaborateur intérimaire Manpower ou un candidat recruté en CDI/CDD (sous réserves des conditions requises en article 2) et dont le profil métier fait partie de ceux recherchés par l'agence. A la date d'inscription chez Manpower, le filleul ne doit avoir aucune heure travaillée chez Manpower au cours des 24 derniers mois. Un filleul ne peut être parrainé qu'une seule fois.
Dès sa première heure de mission chez Manpower, il peut à son tour devenir parrain (article 2).

ARTICLE 4 : RÉCOMPENSE/DOTATION

Peut être récompensé, le parrain dont le filleul a réalisé 150 heures de travail temporaire pour Manpower dans un délai de 90 jours suivant son inscription, ou à l'issue de sa période d'essai dans le cadre d'un CDD ou d'un CDI avec Manpower.
Le parrain est récompensé en chèques cadeaux Cadhoc d'une valeur de 50 euros et valables 1 an à la date d'émission. Ils sont acceptés par de nombreuses enseignes dont la liste est consultable sur www.cheque-cadhoc.com et sera remise avec les chèques cadeaux. En aucun cas, il n'est possible de demander la contre-valeur en espèces, ou d'échanger ceux-ci contre tout autre avantage en nature.
L'agence de rattachement du parrain le préviendra dès réception de ses chèques cadeaux afin qu'il puisse venir les retirer.
Si le parrain est un collaborateur intérimaire, il peut parrainer 2 candidats maximum par an.
Si le parrain est une recrue CDD ou CDI, il peut parrainer 1 candidat maximum par an.

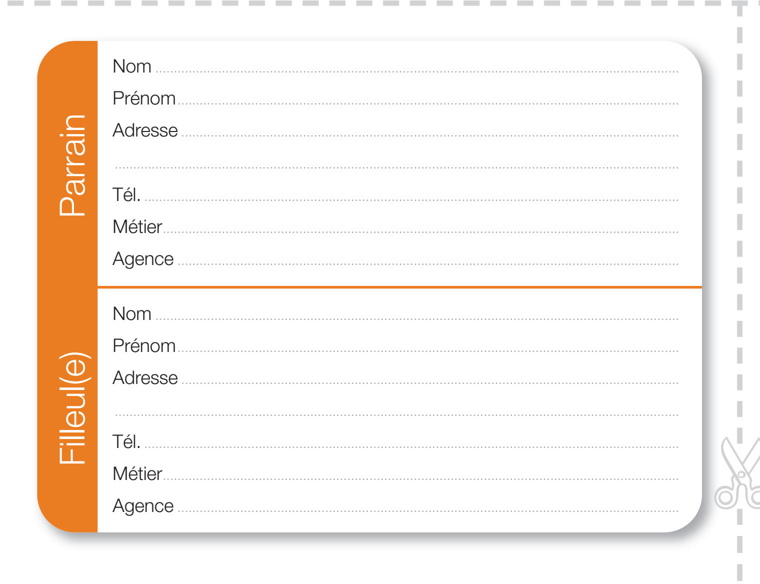
ARTICLE 5 : CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'OPÉRATION

La participation à cette opération de parrainage implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
La décision du lancement du parrainage est à l'initiative de chaque agence, selon ses besoins de recrutement en intérim ou dans le cadre de son activité recrutement.
Elle s'engage à mettre à disposition des collaborateurs intérimaires la liste des métiers stratégiques concernés par le parrainage.
L'agence se réserve le droit d'accepter ou non l'inscription du filleul en fonction de ses besoins de recrutement en intérim ou dans le cadre de son activité recrutement.
Manpower se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter ou d'annuler totalement ou partiellement cette opération si les circonstances l'exigent, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être attribué aux participants. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 6 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Manpower ne communiquera pas les noms des parrains et des filleuls à des tiers sauf pour les services fiscaux et sociaux, ainsi qu'en cas de contrôle d'autorités compétentes.
Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente opération de parrainage sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite "Informatique et Libertés". Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette opération, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Tous les participants disposent, en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification, doit être adressée par écrit au Service Droit d'Accès de Manpower - Opération Parrainage - 13 rue Ernest Renan – 92729 Nanterre Cedex.

RCS Nanterre B 429 955 297 - JUILLET 2014



Parrain

Nom ....
Prénom ....
Adresse ....
....
Tél. ....
Métier ....
Agence ....

Filleul(e)

Nom ....
Prénom ....
Adresse ....
....
Tél. ....
Métier ....
Agence ....

Parrain

Nom ....
Prénom ....
Adresse ....
....
Tél. ....
Métier ....
Agence ....

Filleul(e)

Nom ....
Prénom ....
Adresse ....
....
Tél. ....
Métier ....
Agence ....